



CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBIL HOME

A renvoyer au camping Les Embruns – Camoël (56130)

INFOS CLIENT

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Portable :
Email :

INFOS PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

DATES DU SEJOUR SOUHAITE

Arrivée le : (à partir de 15h)	Départ le : (avant 10h)
--	-----------------------------------

CHOIX DU LOCATIF

- Mobil home 2 personnes Matelot
- Mobil home 4 personnes
 - Houat Hoedic
- Mobil home 4 personnes Confort Venus
- Mobil home 4 personnes Premium Lagon
- Mobil home (de 4 à 6 pers.)
Base 4 pers. (pers. supp. : 6€/pers./jour)
- Mobil home 6 personnes Heol
- Pers. supp. (6€/pers./jour) : Nombre :

CHOIX DES OPTIONS

- Ménage de fin de séjour : 70€
- WIFI : 2€/jour - 10€ /semaine
- TV : 4€/jour – 20€/semaine
- Kit bébé : 4€/jour
- Chien (6kgs maxi): 10€/jour
- Location barbecue : 5€/jour
- Fregate Corvette
- Location draps 1 pers. : 8€
- Location draps 2 pers. : 12€

ACOMPTE A VERSER

Montant de la location :
Montant des options :
Pers. supplémentaires :
Frais de dossier : 12€
TOTAL séjour :
Acompte (30% de la location) :

MODE DE REGLEMENT

- Chèque
- Chèques vacances
- CB
- Virement bancaire
BIC : CMBRFR2BXXX
IBAN : FR76 1558 9569 2007 8990 5314 005

Le,

« Bon pour accord » et signature :

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION :

Location d'un mobil-home : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou relouée. La réservation est confirmée uniquement après réception de l'acompte. La prise en charge de la location se fait à partir du samedi 15h au samedi suivant 10h. Un dépôt de garantie de 70 Euros sera demandé pour le ménage. Cette somme sera conservée si celui-ci n'est pas rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. Le jour de la prise en charge de la location, un dépôt de garantie de 300 Euros sera demandé pour couvrir les éventuels dégâts et cette somme ne constitue pas une limite de responsabilité. Pour tout litige matériel, le dépôt de garantie sera conservé jusqu'à délibération des assurances. Tout locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance. Les cautions seront détruites dans un délai d'une semaine. Les hébergements sont loués pour un nombre de personnes indiquées au contrat lors de la réservation. Tout surnombre sera facturé en supplément au tarif en vigueur. Aucune réduction ne sera consentie pour une arrivée retardée ou un départ anticipé. En cas de retard sur la date prévue, veuillez en aviser le gérant, sinon l'emplacement ou la location deviendront vacants 24 heures après la date mentionnée au contrat. Pour tout séjour, le solde sera réglé intégralement le jour de l'arrivée par CB ou espèce uniquement. Les résidents ou visiteurs journaliers devront être déclarés à la réception et devront effectuer le paiement suivant le tarif en vigueur. Si le résident ou visiteur ne règle pas son séjour, le locataire de l'emplacement ou du mobil-home devra s'acquitter de la facture. L'annulation de réservation doit se faire par courrier. Dans ce cas, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date de location, l'acompte versé ne sera pas remboursé et si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date de réservation, 30% de l'acompte versé sera remboursé. Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables. Un droit à l'image sera accordé pour une éventuelle communication sur la camping. TVA : Les tarifs s'entendent TTC avec un taux de TVA de 10%.